

## REPAS DES AINÉS



En raison de la situation sanitaire toujours instable, il n'est pas possible pour le CCAS d'organiser le repas des aînés cette année. Un colis de Noël sera distribué en remplacement, à tous les aînés à partir de 70 ans.

## CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRES

L'HOSTELLERIE AU RENDEZ-VOUS DES AMIS accueille M. BOBY Frédéric à sa direction.

Le Restaurant est fermé les dimanches et lundis, sauf événementiels. L'hôtel est ouvert du lundi au samedi hormis les mois de juillet et août, où il est ouvert 7 jours sur 7.

Le restaurant TERRACE COURT devient le restaurant LE COQUELICOT tenu par Aurore et Patrick DEBRABANT. Ouvert depuis le 30 août, il assure également un service Traiteur et est ouvert tous les jours sauf le dimanche.

## Travaux

Côté voirie, le trottoir Rue du Garigliano est terminé et les vibreurs de la Rue du Lycée sont bien installés.

Les travaux du Pont de la Marne ont pris du retard suite aux intempéries de ces derniers mois, et ont commencé le 30 août pour une durée d'environ deux mois. La dernière rénovation datait de 1992.

Le Pont du Canal, quant à lui, sera doté d'un tout nouveau garde-corps.



Travaux à venir :

- Mairie de Choignes : changement des menuiseries extérieures et du système de chauffage ;
- Cimetière de Chamarandes : un nouveau point d'eau à l'entrée, un cheminement central stabilisé, une rampe d'accès fixée dès l'entrée pour faciliter l'accès aux concessions situées en haut du cimetière.

## État Civil

### Naissances

Amaël JOBERT, né le 18 juillet 2021

Marin AMARO, né le 24 Août 2021

Louison JALLEAU, née le 27 Août 2021

Nina MOOCK, née le 3 Septembre 2021



## DATES DE CHASSE

L'ouverture de la période de chasse pour la campagne 2021-2022 est prévue le 19 septembre 2021 et durera jusqu'au 28 février 2022.

La chasse est autorisée tous les jours sauf le mercredi.

Un calendrier plus précis est disponible sur notre site internet.



Retrouvez toutes les infos locales de notre commune sur notre site internet :

[www.mairie-chamarandes-choignes.fr](http://www.mairie-chamarandes-choignes.fr)

Et sur notre page Facebook

# Bulletin Communal

Bulletin d'informations communal n°77 – Septembre 2021

## Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Septembre signifie rentrée des classes, celle-ci s'est faite sous le soleil et les enfants ont rempli de leurs rires ou de leurs pleurs, les locaux de l'école. Mais septembre, c'est aussi synonyme de projets, voire de grands projets structurants pour le territoire.

La politique énergétique est un point fort du questionnement actuel. Comment remplacer les énergies fossiles, comment réduire notre consommation ?

En matière d'énergies renouvelables, les projets sont nombreux sur le plateau entre Chaumont et Lavelle-aux-Bois.

Pour Sylv'éole, projet éolien porté par la commune, le dossier suit son cours. Les études acoustiques seront réalisées prochainement.

D'autre part la commune a été informée de plusieurs projets privés :

- une ferme solaire avec un élevage ovin à la limite de Choignes et du périmètre de Lavelle-aux-Bois ;
- deux centrales solaires (une dans la carrière Bourreau et une sur le terrain de la ville de Chaumont) ;
- un méthaniseur sur des terres privées qui injectera son biogaz dans le gazoduc longeant la parcelle.

En parallèle de ces projets, la commune poursuit ses objectifs : favoriser le logement, embellir et entretenir les bâtiments.

- En juillet, un appel à candidature a été lancé pour lotir un terrain de un hectare dans la continuité de l'impasse de la Gravière aux Hautes-Charrières.

- Le permis de construire est déposé pour rénover la maison communale du 1 rue du Château où il a été acté de faire deux studios au rez-de-chaussée et un logement de type F3 à l'étage.

- Fin septembre, la façade de la mairie de Choignes fera peau neuve par la pose de nouvelles huisseries (portes et fenêtres) et le chauffage électrique, très économe, sera remplacé par une pompe à chaleur.

Côté agglomération, le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat) est en cours d'élaboration. Un diagnostic de territoire vient d'être réalisé et sera présenté prochainement. Il servira à délimiter le futur zonage. Chacun ensuite aura l'occasion de se prononcer lors de l'enquête publique. Le PLUiH sera applicable à l'ensemble des communes de l'Agglomération de Chaumont pour fin 2024.

Toutes ces réalisations sont le fruit d'échanges et de volonté tant des collectivités que des privés pour accélérer le dynamisme et l'attractivité du territoire sous couvert de l'État.

Bonne rentrée à tous,

Votre Maire,  
Bernadette Retournard



De la Davant  
Au Val de Marne

CHAMARANDES



CHOIGNES

## Sommaire

Le mot du Maire p.1

Vie communale p.2 et 3

L'info en + p.4

Travaux p.4

Etat Civil p.4



BAR TABAC FDJ  
L'ÉTRIER

Petite brasserie le midi  
du mardi au vendredi  
Rôtisserie le dimanche :  
Poulets ou jarrets de  
porc à emporter

03 25 32 13 55

Diffusion : 493 exemplaires  
Directeur de Publication : B. Retournard  
Réalisation : M.D Caunois, V. Kolb, N. Jobert  
et E. Chiarla  
**Ce bulletin vous est offert par nos annonceurs**  
Imprimé par nos soins

## Entretien des pieds de mur

Les élus remercient et encouragent les nombreux habitants qui ont pour habitude d'entretenir les abords de leurs propriétés. Ces gestes citoyens sont d'autant plus appréciés que depuis de nombreuses années, l'application de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, nuisibles pour l'environnement, est interdite. C'est pourquoi, la municipalité vous invite à participer encore plus à l'effort d'entretien de la commune. Dans les voies ouvertes à la circulation publique, les propriétaires, les professionnels et occupants des constructions riveraines, sont tenus, chacun au droit de sa « façade », de désherber les pieds de murs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Les déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie.

## Plantations et voisinage

(Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 et Loi du 12 février 1921)

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans.

Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain. En cas de dommages subis sur votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable.

Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

## Plantations et domaine public

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

• il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à plus de deux mètres de haut,

• la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

## AFFOUAGES 2021/2022

Les inscriptions sont à faire auprès du secrétariat de la mairie avant le **9 octobre 2021**.



**Mairie**  
24 rue de Chamarandes  
BP 2094  
52904 Chaumont Cedex

Tél : 03 25 32 22 73  
Télécopie : 03 25 02 98 36  
E-mail : [chamarandes-choignes@wanadoo.fr](mailto:chamarandes-choignes@wanadoo.fr)

Horaires Mairie :

### A Chamarandes :

Le mercredi :  
- 14h00 à 15h00

### A Choignes :

Du Lundi au Vendredi :  
- 9h00 à 12h00  
- 14h00 à 17h00  
Le Samedi :  
- 9h00 à 11h00

**GARAGE AUTO CHOIGNES**  
MARTINS MARIO  
GARAGE AD EXPERT  
VENTE DE VEHICULES VN - VO  
multimarque  
DEPANNAGE - ENTRETIEN  
REPARATION TOUTES MARQUES  
CHEMIN DES JARDINS - 52000 CHOIGNES  
TÉL. 03.25.01.12.10 - FAX : 03.25.03.28.43  
[www.autochoignes.multimarque.fr](http://www.autochoignes.multimarque.fr) [autochoignes@orange.fr](mailto:autochoignes@orange.fr)



Aperçu d'une jachère fleurie semée avec les graines distribuées avec le dernier bulletin communal.

## LA RENTRÉE SCOLAIRE

Les enfants de Chamarandes-Choignes et de Verbiesles ont fait leur rentrée scolaire le Jeudi 2 Septembre 2021. Comme l'année précédente, la semaine scolaire se fait sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les cours se déroulent de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

### ➤ GARDERIE

L'équipe périscolaire est composée de 12 personnes qui prennent en charge les enfants sur différents créneaux dans la journée. Elle comprend Mme BRUNAUX Brigitte, Mme COUSTILLET Corinne, Mme LECOMTE Karine, Mme GRUMIC Danijela, M. JACQUIN Louis, M. MAGNIER Samuel, Mme MOOCK Carole, Mme BILLIARD Nina, M. REBOUH Mehdi, Mme ROGÉ Déborah, et Mme MARCON Cybelle (référente).

Les horaires de la garderie sont les suivants :

Le matin : 7h30-8h20 Le midi : 11h45-12h45 Le soir : 16h15-18h30

### ➤ RESTAURATION SCOLAIRE

La Restauration scolaire est toujours assurée par SCOLAREST.

**Il est rappelé que les bulletins de cantine ET de garderie AU MOIS doivent être impérativement déposés au plus tard le 25 du mois précédent.**

**Pour la Restauration, le planning est à transmettre à Madame ISEMBART Fanny directement à la société SCOLAREST. Elle est joignable les lundis, mardis, jeudis et vendredis par téléphone au 06 77 28 05 83 ou au 03 25 30 60 69 ; ou par mail à [guichet.unique@ville-chaumont.fr](mailto:guichet.unique@ville-chaumont.fr). Dans un souci d'organisation, merci de faire également un mot pour Madame MARCON, notre référente périscolaire.**

### ➤ ÉCOLE MATERNELLE

Effectifs : 59 élèves : 14 Petites Sections ; 21 Moyennes Sections ; 24 Grandes Sections

L'équipe pédagogique :

Mme MOTA : 29 élèves (Petites Sections et Moyennes Sections)

Mme BOFFY : 30 élèves (Petites Sections et Grandes Sections)

Mme BRUNAUX, ATSEM pour les Petites et Grandes sections

Mme COUSTILLET, ATSEM pour les Petites et Moyennes Sections

### ➤ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Effectifs : 67 élèves : 11 CP ; 16 CE1 ; 13 CE2 ; 14 CM1 et 13 CM2

L'équipe enseignante :

Mme CORNEUX : 18 élèves (CP et CE1)

Mme TOUSSENEL et Mme DORGERE (pour le lundi) : 22 élèves (CE1 et CE2)

Mme MICHEL : 27 élèves (CM1 et CM2)

